

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 20 février 2009

**Service instructeur**  
Service des Grands Projets Routiers

N° 2009 335

**Services consultés**  
Direction de la Commande Publique  
Direction du Patrimoine et du droit des sols

**RD 18bis – Liaison A 35/RD 83 à hauteur de ROUFFACH  
Programme AM11**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les études de projet, l'allotissement des travaux et l'estimation du coût prévisionnel de l'opération au montant de 18,3 M€ TTC valeur juillet 2008 ; de rendre définitif le forfait de rémunération du maître d'œuvre en phase « conception » au montant de 494 759,43 € HT valeur mai 2002 et de décider de lancer un marché de maîtrise d'œuvre en phase « réalisation ».*

**I - PREAMBULE**

Par délibération du 5 octobre 2001, la Commission Permanente a approuvé les résultats de l'étude préalable de faisabilité et le programme de l'opération, a autorisé le Président à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la phase conception.

Un marché de maîtrise d'œuvre pour la phase conception a été notifié le 13 janvier 2003 au bureau d'étude INGEROP Grand EST.

Par délibération du 20 octobre 2006, le Conseil Général a :

- arrêté le programme définitif ;
- approuvé les études d'avant-projet et le coût prévisionnel de l'opération au montant de 16,15 M€ TTC (acquisitions foncières comprises) ;
- sollicité l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- décidé de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir.

Le projet de réalisation d'une liaison routière entre la RD83 et l'A35 par l'amélioration des caractéristiques de la RD18bis et par la création d'un échangeur sur l'A35 à NIEDERENTZEN a été déclaré d'utilité publique le 9 octobre 2007.

## **II - ETUDES DE PROJET**

Le dossier des études de projet élaboré par le maître d'œuvre INGEROP Grand EST, est déposé sur le bureau de votre commission.

Ce dossier est conforme au programme approuvé par délibération du Conseil Général du 20 octobre 2006.

## **III - COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

Par délibération du 20 octobre 2006, le Conseil Général a approuvé l'estimation du coût prévisionnel de l'opération au montant de 16,15 M € TTC à valeur octobre 2006, soit 18,30 M € TTC à valeur juillet 2008.

Au stade des études de projet, l'estimation du coût prévisionnel de l'opération de 18.30 M € TTC à valeur juillet 2008 reste inchangée et se décompose comme suit:

- Études	:	0,80 M€
- Dégagement des emprises	:	0,45 M€
- Travaux	:	16,22 M€
- Contrôle et direction des travaux	:	0,50 M€
- Acquisitions foncières	:	0,33 M€

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève ainsi à 17,97 M € TTC (valeur juillet 2008) hors acquisitions foncières.

## **IV - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE en phase « conception »**

Les études de projet ont montré que le coût prévisionnel des travaux pouvait être estimé à 13 560 232 € HT, valeur juillet 2008, soit 16 218 038 € TTC. Ce montant correspond à celui approuvé par l'Assemblée départementale au stade de l'avant projet, réévalué en fonction de l'évolution de l'indice des travaux publics.

Le coût prévisionnel des travaux peut donc être arrêté au montant de 16 218 038 € TTC valeur juillet 2008, soit 9 920 616 € HT valeur mai 2002.

Le montant provisoire de la rémunération de 494 759,43 € HT (valeur mai 2002) du marché n° 529-02 de maîtrise d'œuvre pour la phase conception avec le bureau d'étude INGEROP Grand EST peut donc être rendu définitif.

## **V – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE en phase « travaux »**

La maîtrise d'œuvre des travaux précités (et de tous les travaux connexes) requiert une équipe constituée au minimum d'un ingénieur, de deux contrôleurs de travaux, possédant tous des compétences reconnues en routes interurbaines et urbaines, et une bonne expérience en travaux d'ouvrages d'art, ainsi que d'un comptable.

La constitution de cette équipe spécialisée n'est pas compatible avec le plan de charge et les moyens de la Direction des Routes et des Transports.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions, il paraît ainsi préférable de lancer dès à présent la procédure de passation d'un second marché de maîtrise d'œuvre, pour la phase réalisation.

Cette maîtrise d'œuvre portera sur les éléments de mission de direction de l'exécution des contrats de travaux et d'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement, ainsi que d'autres éléments de mission complémentaires.

## **VI - ALLOTISSEMENT**

Les marchés de travaux pourront se décomposer comme suit:

Tranche 1 : RD 18bis

- Lot 1 : Marché Route du Rhin et giratoire RD 8 – RD 18bis : Ouvrages d'art – Terrassements, Assainissement, Chaussées – Equipements - Marquage – Signalisation verticale – Dispositifs de retenue - Eclairage public, comportant une tranche ferme "route du Rhin" et une tranche conditionnelle "giratoire RD8 - RD18bis".
- Lot 2 : Marché ouvrages hydrauliques.
- Lot 3 : Marché RD 18bis et RD 201 et deux giratoires RD 201-18bis / terrassements, Assainissement, Chaussées.
- Lot 4 : Marché RD 18bis et RD 201 et deux giratoires RD 201-18bis / signalisation horizontale.
- Lot 5 : Marché RD 18bis et RD 201 et deux giratoires RD 201-18bis / signalisation verticale.
- Lot 6 : Marché RD 18bis et RD 201 et deux giratoires RD 201-18bis / dispositifs de retenue.
- Lot 7 : Marché ouvrage d'art / passage faune.

Tranche 2 : Echangeur bretelles

- Lot 8 : Marché terrassements, Assainissement, Chaussées.
- Lot 9 : Marché signalisation verticale.
- Lot 10 : Marché dispositifs de retenue.
- Lot 11 : Marché signalisation horizontale.

Commun aux 2 tranches:


- Lot 12 : Marché paysager

## VII - CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les études de projet, l'allotissement des travaux et l'estimation du coût prévisionnel de l'opération au montant de 18,3 M € TTC valeur juillet 2008, soit 17.97 M € TTC hors acquisitions foncières ;
- d'arrêter le coût prévisionnel des travaux au montant de 13 560 232 € HT valeur juillet 2008 soit 9 920 616 € HT valeur mai 2002 ;
- de rendre définitif le forfait de rémunération du maître d'œuvre « conception » au montant de 494 759,43 € HT valeur mai 2002 ;
- de décider de lancer un second marché de maîtrise d'œuvre portant sur les éléments de mission de direction de l'exécution des contrats de travaux et d'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement, ainsi que d'autres éléments de mission complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER